
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 491 DU 17 OCTOBRE 2018

portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2017.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- vu** la loi n° 2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2014-571 du 07 octobre 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- vu** le décret n° 2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- vu** le décret n° 2015-035 du 29 janvier 2015 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le rapport définitif sur l'exécution de la loi de finances, gestion 2017 et la déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics de l'année 2017, délivrés par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018,

DÉCRÈTE

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'État, gestion 2017, sera présenté à l'Assemblée nationale par le Ministre de l'Économie et des Finances qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Le présent dossier relatif au projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2017, décrit les conditions dans lesquelles ce budget a été exécuté et les différents résultats obtenus.

Son adoption permettra :

- la constatation du solde budgétaire global, du solde budgétaire de base et du solde des opérations de trésorerie ;
- l'approbation des écarts entre les prévisions et les réalisations ;
- l'approbation des reports de crédits, des dépassements de crédits ainsi que des annulations de crédits intervenus en cours de gestion.

Il convient de préciser que la gestion 2017 a été essentiellement marquée par la poursuite de la mise en œuvre progressive de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

A – SITUATION ECONOMIQUE

1- Environnement économique international

Depuis 2016, l'économie mondiale a amorcé une reprise. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance de l'économie mondiale s'est établi à 3,7% en 2017 contre 3,2% en 2016.

Cette accélération de la croissance a été remarquée dans la plupart des pays du monde. Elle a été tirée par un regain du commerce mondial, grâce à une demande

finale mondiale vigoureuse et une augmentation de l'investissement, en particulier dans les pays avancés.

Au plan sous régional, au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), la croissance s'est également raffermie s'établissant à 6,6% en 2017, contre 6,5% en 2016 dans un contexte marqué par un faible taux d'inflation qui s'est affiché à 1,0% en 2017, contre 0,1% en 2016¹.

Dans la même période au Nigéria, le taux de croissance de la première économie d'Afrique s'est affiché à 0,8% en 2017, contre une contraction de 1,6% l'année antérieure. Cette tendance favorable de l'économie nigériane devrait se maintenir à moyen terme.

2- Situation économique nationale

Au plan national, en 2017, le taux de croissance de l'économie s'est établi à **5,8%**, contre 4,0% enregistrée en 2016. Cette amélioration de la croissance est principalement imputable à : i) une bonne tenue de la production de coton qui a atteint un deuxième niveau historique en l'espace de deux (02) ans ; ii) une vitalité de l'activité dans le secteur des BTP en lien avec l'ouverture effective de plusieurs chantiers inscrits au Programme d'Action du Gouvernement ; iii) la reprise progressive de l'activité au Nigéria qui a renoué avec une croissance positive suivie des effets positifs induits sur le trafic au Port de Cotonou et les autres activités de service. Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance économique et financière a permis de renforcer l'efficacité des régies financières dans la mobilisation des recettes publiques.

Dans le secteur primaire, la valeur ajoutée a affiché une progression de 7,3% et une contribution à la croissance de 1,5% en 2017 porté aussi par l'agriculture vivrière que la production de coton. Selon l'Association Internationale du Coton (AIC), la production de coton pour la campagne 2017-2018 s'est établie à 597.986 tonnes contre 451.208 tonnes pour la campagne précédente, soit une hausse de 32,6%. Cette amélioration de la production est le fait : i) d'une situation pluviométrique globalement favorable ; ii) d'un appui du Gouvernement dans la mise en place des intrants et des matériels agricoles notamment les semences, les engrais et les pesticides ainsi que l'octroi de tracteurs aux meilleurs producteurs de coton.

¹ Source : Perspectives Economiques Mondiales (PEM), FMI, octobre 2018

Dans le secteur secondaire, pour l'année 2017, le taux de croissance de la valeur ajoutée a affiché un bond pour s'établir à 10,5%. Cette amélioration est le résultat, d'une part, de la hausse de l'offre d'énergie électrique en lien avec la réhabilitation du parc existant et, d'autre part, de l'ouverture de nombreux chantiers de construction d'infrastructures socio-économiques inscrits au Programme d'Action du Gouvernement. De même, les activités des industries manufacturières, notamment celles d'égrenage, ont profité de la hausse remarquable de la production de coton au cours de la campagne 2016-2017 (+67,6%).

Dans le secteur tertiaire, les activités de service ont enregistré une reprise (+3,0%) en raison principalement de la remontée progressive de l'activité économique au Nigéria. Il en a résulté : i) une hausse de 8,5% du trafic au Port de Cotonou à fin décembre 2017 ; ii) une amélioration des importations de marchandises de 10,8% en 2017 ; iii) un regain des activités de transport ainsi que des autres services. Par ailleurs, la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire a également contribué aux performances du secteur tertiaire.

Au niveau des prix, le Bénin a enregistré en 2017, une quasi-stagnation du niveau général des prix par rapport à 2016 avec un taux d'inflation à 0,1%. Cette situation est imputable aux effets conjugués de la timide reprise des cours des produits pétroliers qui a eu un effet haussier sur les prix, associée à la dépréciation du Naira qui s'est poursuivie en 2017, et à la disponibilité des produits vivriers consécutivement à la bonne campagne agricole, qui ont eu des effets baissiers sur les prix. Globalement, l'inflation a été contenue dans la limite des 3,0% fixée dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain.

S'agissant des finances publiques, le déficit budgétaire, dons compris, a été contenu à 5,9% du PIB en 2017, contre 6,0% en 2016, malgré l'importante hausse des dépenses d'investissement (+64,0%). Il a été financé en partie par les prêts projets et appuis budgétaires. Le reste a été comblé par les émissions de titres publics sur le marché financier régional.

En conséquence, l'encours de la dette publique (avec bons du Trésor) en pourcentage du PIB, est ressorti à 54,3% en 2017, contre 49,5% un an plus tôt,

restant ainsi contenu dans la limite des 70% du PIB retenue par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain.

En ce qui concerne le commerce extérieur, le déficit structurel de la balance commerciale s'est creusé en s'affichant à 13,0% du PIB en 2017, contre 11,4% en 2016. Le solde courant a également été déficitaire en s'affichant à -11,6% du PIB, contre -9,4% un an plus tôt. Malgré l'afflux important de capitaux étrangers publics et privés enregistrés, le solde global est ressorti déficitaire et s'est établi à -3,0% du PIB en 2017.

Au plan monétaire, la situation est marquée par une hausse de 1,0% de la masse monétaire qui s'est établie à 2 111,6 milliards FCFA en 2017, contre 2 089,8 milliards FCFA en 2016. Cette augmentation de la quantité de monnaie en circulation dans l'économie est soutenue par une augmentation des créances sur l'économie par le système bancaire et une hausse des créances nettes du secteur bancaire sur l'administration centrale. Toutefois, les actifs extérieurs nets détenus par le système bancaire se sont affichés en baisse de 10,7% en ressortant à 990,3 milliards FCFA en 2017.

Au total, le contexte économique est ressorti globalement favorable en 2017, avec notamment une accélération importante de la croissance économique, une maîtrise des prix et un déficit budgétaire contenu malgré la hausse notable des investissements publics.

B – SITUATION BUDGETAIRE ET DE TRESORERIE : PREVISIONS, EXECUTION ET SOLDES D'EXECUTION

Sont examinés dans cette rubrique, les points essentiels ci-après :

- les prévisions et l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2017 ;
- le solde budgétaire global, gestion 2017 ;
- le solde budgétaire de base (UEMOA), gestion 2017 ;
- et le solde des opérations de trésorerie, gestion 2017.

1- Prévisions de la loi de finances, gestion 2017

La loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017 s'équilibre en ressources et en charges à la somme de 2 010 586 millions de francs CFA. Elle établit les ressources du budget de l'Etat à la somme de 1 007 725 millions de francs CFA et les charges à la somme de 1 697 986 millions de francs CFA, avec un solde budgétaire global prévisionnel déficitaire ou négatif de 690 261 millions de francs CFA couvert à due concurrence par des ressources de financement ou de trésorerie. En effet, suite à la mise en place de la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF), les lois de finances affichent séparément les opérations budgétaires (recettes et dépenses) et les opérations de trésorerie (ressources et charges).

Ainsi, la loi de finances, gestion 2017 présente un tableau d'équilibre général en deux (2) compartiments : les opérations budgétaires d'une part et les opérations de trésorerie d'autre part.

Les recettes prévisionnelles des opérations budgétaires s'élèvent à 1 007 725 millions de francs CFA et se décomposent comme suit :

- recettes totales du budget général, hors recettes affectées : 920 139 millions de francs CFA ;
- recettes du budget annexe et des autres budgets : 33 100 millions de francs CFA ;
- recettes des comptes d'affectation spéciale : 54 486 millions de francs CFA.

Les dépenses budgétaires prévisionnelles quant à elles s'établissent à 1 697 986 millions de francs CFA et se décomposent comme suit :

- dépenses du budget général : 1 569 442 millions de francs CFA ;
- dépenses du budget annexe et des autres budgets : 74 058 millions de francs CFA ;
- dépenses des comptes d'affectation spéciale : 54 486 millions de francs CFA).

Le solde budgétaire global prévisionnel est déficitaire de 690 261 millions de francs CFA couvert par l'excédent de ressources de trésorerie.

Quant au solde budgétaire de base prévisionnel (au sens de l'UEMOA et de l'article 48 de la LOLF), il se chiffre à – 457 261 millions de francs CFA.

En ce qui concerne les opérations de trésorerie pour la gestion 2017, les ressources de financement s'élèvent à 1 002 861 millions de francs CFA et les charges de trésorerie, à 312 600 millions de francs CFA. Ce qui dégager un excédent de trésorerie de 690 261 millions de francs CFA pour couvrir le solde budgétaire global prévisionnel déficitaire.

Par ailleurs, il convient de préciser que les prévisions de la loi de finances, gestion 2017 ont été modifiées par le Gouvernement à travers la prise de deux arrêtés d'ouverture de fonds de concours. Il s'agit de :

- l'arrêté n° 2110-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB du 07 juillet 2017 portant ouverture de fonds de concours pour un montant de 2 755 019 400 francs CFA, au profit de " FADEC – INVESTISSEMENT " ;
- l'arrêté n° 2827-c/MEF/CAB/SGM/DGB/DPSELF/SPB du 13 septembre 2017 portant ouverture de fonds de concours pour un montant de 196 787 100 francs CFA, au profit du "Projet de Transfert de Fonds des Migrants au service du Développement du Bénin ".

En définitive, avec l'intégration des fonds de concours, les prévisions de dépenses en capital sur financement extérieur sont passées de 233 000 millions de francs CFA à 235 952 millions de francs CFA.

2 – Exécution de la loi de finances, gestion 2017

Les recettes budgétaires effectives de la loi de finances, gestion 2017 exécutées, s'élèvent à 890 221 millions de francs CFA, contre une prévision corrigée de 1 010 677 millions de francs CFA (y compris les fonds de concours), soit un taux de réalisation de 88,08%. Elles se décomposent, en millions de francs CFA, comme suit :

- Budget général :811 215 ;
- FNRB : 36 025 ;
- Fonds Routier : 3 668 ;

- Caisse Autonome d'Amortissement :..... 13 486 ;
- Comptes d'Affectation Spéciale : 25 827.

Les dépenses budgétaires totales de la loi de finances, gestion 2017, exécutées, s'élèvent à 1 032 981 millions de francs CFA, contre une prévision de 1 700 938 millions de francs CFA (y compris les crédits inscrits sur fonds de concours), soit un taux d'exécution (base ordonnancement et paiement) de 60,73%. Elles se décomposent, en millions de francs CFA, comme suit :

- Budget général : 895 090 ;
- FNRB : 81 829 ;
- Fonds Routier : 4 413 ;
- Caisse Autonome d'Amortissement : 1 841 ;
- Comptes d'Affectation Spéciale : 49 808.

Le niveau d'exécution des dépenses présenté ci-dessus n'intègre pas les décaissements, en attente de régularisation, au profit de projets financés sur ressources extérieures dont le montant s'élève à 112 433 millions de francs CFA (compte 4701106 de la balance générale des comptes de l'Etat) et les dépenses engagées mais non ordonnancées au cours de la gestion. Leur prise en compte porterait l'exécution du budget de l'Etat à un montant total de 1 397 272,0 millions de FCFA, soit un taux de 82,15% des prévisions annuelles.

Les réalisations de ressources de trésorerie au titre de l'année 2017 s'élèvent à 790 078 millions de francs CFA pour une prévision de 1 002 861 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 78,78% et se décomposent ainsi qu'il suit :

- émissions de dettes à moyen et long termes pour 205 235 millions de francs CFA, contre une prévision de 285 300 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 71,94% ;
- remboursements de prêts et d'avances du Trésor pour 950 millions de francs CFA, contre une prévision de 947 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 100,32% ;
- variation des comptes des correspondants du Trésor pour 20 503 millions de francs CFA, contre une prévision de 0 franc CFA ;

- tirage sur FMI pour 12 499 millions de francs CFA, contre une prévision de 0 franc CFA ;
- autres ressources de trésorerie pour 550 892 millions de francs CFA, contre une prévision de 716 614 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 76,87%.

Les charges de trésorerie au titre de 2017 s'élèvent à 590 847 millions de francs CFA pour une prévision de 312 600 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 189,01%. Elles se décomposent comme suit :

- prêts et avances pour 3 100 millions de francs CFA, contre une prévision de 3 200 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 96,88% ;
- amortissement emprunts obligataires pour 114 630 millions de francs CFA, contre une prévision de 48 600 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 235,86% ;
- amortissement dettes banques locales pour 22 814 millions de francs CFA, contre une prévision de 39 600 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 57,61% ;
- amortissement tirage sur FMI pour 8 817 millions de francs CFA, contre une prévision de 9 600 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 91,84% ;
- amortissement autres emprunts pour 66 127 millions de francs CFA, contre une prévision de 31 600 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 209,26% ;
- autres charges de trésorerie pour 375 359 millions de francs CFA contre, une prévision de 180 000 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 208,53%.

3.- Détermination des soldes

Trois (3) principaux soldes sont déterminés, au regard des dispositions de la LOLF :

- le solde budgétaire global ;
- le solde budgétaire de base (UEMOA) ;
- et le solde des opérations de trésorerie.

3.1.- Solde budgétaire global

Le solde d'exécution du budget général (Institutions et Ministères) est déficitaire de 83 874 millions de francs CFA.

L'exécution du budget annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) et des autres budgets (Fonds Routier et Caisse Autonome d'Amortissement) enregistre également un solde déficitaire de 34 905 millions de francs CFA.

La comparaison des recettes totales des comptes d'affectation spéciale aux dépenses totales des mêmes comptes, dégage un solde négatif de 23 981 millions de francs CFA.

Le cumul des soldes du budget général, du budget annexe et des autres budgets ainsi que des comptes d'affectation spéciale, donne le solde budgétaire global.

Ainsi, le solde budgétaire global découlant de l'exécution de la loi de finances de la gestion 2017, est déficitaire de 142 760 millions de francs CFA.

3.2.- Solde budgétaire de base

Le solde budgétaire de base représente le total des recettes budgétaires de l'Etat, net des dépenses courantes et des dépenses en capital sur financement intérieur.

Pour la gestion 2017, le solde budgétaire de base est déficitaire de 134 723 millions de francs CFA.

3.3.- Solde des opérations de trésorerie

Les ressources de trésorerie effectivement mobilisées au cours de la gestion 2017 s'élèvent à 790 078 millions de francs CFA. Elles couvrent les charges de trésorerie de la gestion 2017 qui s'élèvent à 590 847 millions de francs CFA.

Il s'en dégage un solde des opérations de trésorerie excédentaire de 199 231 millions de francs CFA.

Cet excédent de trésorerie (199 231 millions de francs CFA) est destiné à la couverture du solde budgétaire global déficitaire (-142 760 millions de francs CFA).

En définitive, le résultat d'exécution de la loi de finances est obtenu en faisant la différence entre l'excédent de trésorerie observé (199 231 millions de francs CFA) et le solde budgétaire global déficitaire (-142 760 millions de francs CFA).

Le résultat d'exécution de la loi de finances, gestion 2017 est donc positif et s'établit à 56 471 millions de francs CFA.

Aussi, avons-nous l'honneur, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les honorables Députés, de soumettre à l'appréciation de votre auguste assemblée, pour examen et adoption, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2017.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



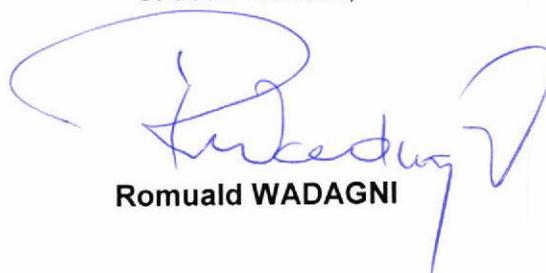
Patrice TALON

Le Ministre d'État, chargé du Plan
et du Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 100 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 1 ; MEF : 2 ; MPD : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; JORB : 1.